

## **CONCOURS B.U.T. SESSION 2026**

ECAM-EPMI, ECAM Louis de Broglie, ENS Paris Saclay, ENSEA, ENSTA, ESEO, ESIEA, ESTP,

ICAM Strasbourg Europe, ISAT

*Concours accessible :*

*Aux étudiants inscrits en Bachelor Universitaire de Technologie deuxième année*

*Aux étudiants inscrits en Bachelor Universitaire de Technologie troisième année*

*Aux titulaires d'un D.U.T. des spécialités correspondantes*

*Aux étudiants inscrits en classe ATS (pour l'ENS Paris Saclay uniquement)*

Cette notice, ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques est disponible sur le site Internet du concours. Sur ce site sont aussi rappelés les liens internet qui permettent d'accéder aux différents serveurs dédiés à ce concours :

**<http://concours.ensea.fr>**

Pré-inscription sur internet du **11 février au 11 mars 2026**

La présente notice vaut règlement du concours. Elle contient les instructions auxquelles devront se conformer les candidats. Sa connaissance leur est indispensable.

**Les inscriptions seront closes le 12 mars 2026.**

Aucune inscription ne pourra plus être admise après cette date.



## Sommaire

1	Adresse du concours .....	2
2	Les écoles et les places offertes .....	3
3	Recrutement des titulaires d'un BTS .....	8
4	Les conditions de diplôme .....	9
5	Modalités d'inscription .....	11
5.1	Documents à fournir pour le 11 mars 2026 .....	12
5.2	Fiche d'appréciation à remplir en ligne par un professeur référent .....	13
5.3	Protection des données personnelles communiquées par le candidat .....	13
5.4	Frais de dossier et frais spécifiques .....	15
5.4.1	Mode de paiement .....	15
5.4.2	Candidats résidant à l'étranger : .....	15
5.4.3	Montant des frais de dossiers .....	15
6	Déroulement du Concours .....	16
6.1	Professeur référent .....	16
6.2	Du 09 mars au 03 avril 2026 : renseignements des fiches d'appréciation par les professeurs référents .....	16
6.3	Évaluation des dossiers .....	16
6.4	Déroulement des épreuves orales spécifiques de certaines écoles .....	16
6.5	Publication des résultats d'admission .....	16
6.6	Réclamations .....	16
7	Procédure d'intégration dans les écoles .....	17
7.1	Première étape : les vœux (du 11 février au 31 mai 2026) .....	17
7.2	Deuxième étape : les propositions d'intégration (du 1er juin au 15 juin 2026) .....	18
7.3	Signification des différentes réponses .....	18
7.4	Autres clauses .....	18
8	Adresses des écoles .....	20

*Conformément aux usages rédactionnels en vigueur, les termes « candidat » et « étudiant » sont employés dans ce document pour désigner toute personne, sans distinction de genre. Cette terminologie générique vise à alléger le texte tout en garantissant une compréhension claire et universelle.*

## **Principe des Concours B.U.T.**

Le Concours B.U.T.2 est ouvert aux étudiants inscrits en deuxième année de Bachelor Universitaire de Technologie.

Le Concours B.U.T.3 est ouvert aux étudiants inscrits en troisième année de Bachelor Universitaire de Technologie ainsi qu'aux titulaires d'un D.U.T., obtenu en France, dans l'une des spécialités indiquées plus loin.

Les étudiants inscrits en **2025-2026** dans une classe ATS Génie Industriel ou Génie Civil, ont la possibilité de s'inscrire au Concours B.U.T.3 uniquement pour l'ENS Paris Saclay. Pour cela, ils devront effectuer une nouvelle inscription sur le site du SCEI.

**L'inscription à ce concours permet aux candidats de déposer un seul dossier pour l'ensemble des écoles du concours. Après étude du dossier, certaines écoles peuvent convoquer les candidats à un entretien ou à des épreuves orales spécifiques.**

Chaque candidat doit choisir une et une seule des trois options proposées dans le cadre de ce concours : génie électrique, génie mécanique et génie civil.

Chaque école fixe les conditions particulières d'inscription qui la concernent, le candidat choisit les écoles auxquelles il souhaite postuler en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises. Aucun candidat ne peut s'inscrire à ce concours plus de deux fois. Aucun candidat n'a le droit de postuler à une même école par plusieurs voies de recrutement la même année.

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves du concours. Ce rapport est disponible par Internet sur le site <https://concours.ensea.fr/>. Les candidats sont très vivement invités à l'étudier.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette notice (dates d'inscription, dates des épreuves, etc.) pourra être réaménagé.

## **Notes liminaires**

*Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur. L'instance disciplinaire compétente est la commission de discipline de l'ENSEA.*

*L'admission à une École du Concours n'est définitivement acquise, que sur présentation, lors de l'inscription dans l'École, de la validation de l'année de B.U.T.2 ou B.U.T.3, ou du Diplôme Universitaire de Technologie au titre duquel le candidat s'est inscrit au Concours.*

## **1 Adresse du concours**

Les Concours B.U.T.2 et B.U.T.3 sont gérés par le service concours de l'ENSEA situé à Cergy-Pontoise. Tout courrier concernant le concours (demande de relevé de notes, renseignement sur l'organisation ou le déroulement, réclamation, archives, etc.) doit être adressé au :

ENSEA  
Service Concours  
6 avenue du Ponceau  
CS 20707 Cergy  
95014 Cergy-Pontoise Cedex

Tel : 01 30 73 62 28  
Mail : [concours@ensea.fr](mailto:concours@ensea.fr)

En revanche, les demandes de renseignement concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

## 2 Les écoles et les places offertes

Les tableaux ci-dessous détaillent, le nombre de places offertes dans le cadre des Concours B.U.T.2 et B.U.T.3. Le nombre de places, ainsi que le montant du droit de scolarité, sont indicatifs, les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elles.

### Écoles du Concours B.U.T.2

École	Frais de scolarité	Filières, options	Élec	Méca	Civil	Oral	Spécifique
ECAM - EPMI	8 300 €	Ingénierie et Conception des Systèmes Electriques, Mécatronique et Productique Industrielle, Logistique et Achats Industriels, Réseaux et Systèmes d'Information intelligents, Management des Systèmes d'Information et Ingénierie Financière, Energétique et Ville du Futur Possibilité de spécialisation "Energie-Data" en 2ème année et 3ème année par voie de l'alternance	2	1			Non
ECAM Louis de Broglie	9 200 € par année de cycle ingénieur	Ingénieur généraliste sous statut étudiant : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Energétique, Formation humaine et Management.  86 possibilités d'orientation en dernière année : - Doubles diplômes en France et à l'étranger. - Semestre d'études en universités étrangères. - Semestre d'études à ECAM La Salle et ECAM EPMI. - Masters Recherche. - Module d'approfondissement. - Contrat de professionnalisation possible en 5ème année... 46 semaines de stages/ 7 projets d'application académique et/ou industrielle.	10*				Oui
ENS Paris-Saclay	~ 400 €	Formation pré-doctorale de 4 ans d'enseignants, de chercheurs, d'enseignants-chercheurs destinés à exercer dans l'enseignement secondaire ou supérieur, dans les organismes de recherche et entreprises publiques ou semi-publiques ou dans l'administration. Les élèves issus des concours sont fonctionnaires-stagiaires et perçoivent un salaire (SMIC), contre un engagement décennal auprès de l'état.	7**				Oui
ENSEA	903 € Boursiers : 285 €	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	20				Éventuellement

ESIEA Paris/Ivry-sur-Seine - Laval	1 <sup>ère</sup> année du cycle ingénieur : 11 500 € Pour Paris/Ivry-sur—Seine 10 500€ Pour Laval Apprentissage possible (frais de scolarité pris en charge par l'entreprise)	Cycle Ingénieur : Echange d'un semestre à l'étranger ; 2 <sup>ème</sup> année : choix d'une majeure entre Cybersécurité, Intelligence artificielle & DataScience, Software Engineering, Réalité virtuelle et Systèmes immersifs ou Systèmes embarqués et autonomes. ; Possibilité de double diplôme avec SKEMA La section internationale – 100% des matières scientifiques sont enseignées en anglais	10		Non
ESEO Site d'Angers, Paris-Vélizy et Dijon	9 390 € Par année de cycle ingénieur sous statut étudiant	Diplôme d'ingénieur généraliste des nouvelles technologies, de l'électronique à l'informatique, sous statut étudiant ou par la voie de l'apprentissage. 12 options possibles dans des domaines variés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Cybersécurité, Data Science, Intelligence Artificielle,</li><li>- Véhicules Intelligents,</li><li>- Santé,</li><li>- Développement Durable et villes intelligentes,</li><li>- Industrie du futur,</li><li>- Ingénierie d'affaire.</li></ul>	15		Oui
ESTP	9 950 €	<b>Total des places =&gt; 23</b>  Campus de Cachan => 15 places Campus de Troyes => 3 places Campus de Dijon => 3 places Campus d'Orléans => 3 places  L'ESTP propose sur ses campus de Cachan, Dijon, Orléans et Troyes un diplôme d' <b>ingénieur généraliste de la construction</b> avec le choix d'un parcours thématique à partir du 4 <sup>ème</sup> semestre => <b>Construction durable / Aménagement urbain et mobilité / Travaux publics décarbonés / Transition énergétique de la construction / Transition numérique de la construction.</b> La 1 <sup>ère</sup> année a pour objectif de fournir aux étudiants l'ensemble des bases pour choisir en 2 <sup>ème</sup> année une orientation en vue de leur projet professionnel en lien très fort avec les entreprises du secteur.	3 1 1 1	4 2 2 1	8 Non

## Écoles du Concours B.U.T.3

École	Droits d'inscription	Filières, options	Élec	Méca	Civil	Oral	Spécifique
ECAM - EPMI	8 300 €	Ingénierie et Conception des Systèmes Electriques, Mécatronique et Productique Industrielle, Logistique et Achats Industriels, Réseaux et Systèmes d'Information intelligents, Management des Systèmes d'Information et Ingénierie Financière, Energétique et Ville du Futur Possibilité de spécialisation "Energie-Data" en 2ème année et 3ème année par voie de l'alternance	2	1			Non
ECAM Louis de Broglie	9 200 € par année de cycle ingénieur	Ingénieur généraliste sous statut étudiant : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Énergétique, Formation humaine et Management.  86 possibilités d'orientation en dernière année : - Doubles diplômes en France et à l'étranger. - Semestre d'études en universités étrangères. - Semestre d'études à ECAM La Salle et ECAM EPMI. - Masters Recherche. - Module d'approfondissement. - Contrat de professionnalisation possible en 5ème année... 46 semaines de stages/ 7 projets d'application académique et/ou industrielle	10				Oui
ENS Paris-Saclay	~ 400 €	Formation pré-doctorale de 4 ans d'enseignants, de chercheurs, d'enseignants-chercheurs destinés à exercer dans l'enseignement secondaire ou supérieur, dans les organismes de recherche et entreprises publiques ou semi-publiques ou dans l'administration. Les élèves issus des concours sont fonctionnaires-stagiaires et perçoivent un salaire (SMIC), contre un engagement décennal auprès de l'état.	7**				Oui
ENSEA	903 € Boursiers : 285 €	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	20				Non

ENSTA	1ère année Ressortissant UE : 2770 € Ressortissant hors UE : 4760 € 0€ pour les boursiers  2ème et 3ème année (statut apprenti) : 0€	Diplôme ingénieur généraliste ENSTA par la voie de l'apprentissage, selon quatre parcours : - Ingénierie des systèmes complexes pour le transport, l'énergie, la défense, qui concerne la majorité des apprentis quelques places seront ouvertes dans les trois parcours suivants : - Génie maritime - Mobilité intelligente et durable - Intelligence artificielle	3	3	Oui							
ESEO Site d'Angers, Paris-Vélizy et Dijon	9 390 € Par année de cycle ingénieur sous statut étudiant	Diplôme d'ingénieur généraliste des nouvelles technologies, de l'électronique à l'informatique, sous statut étudiant ou par la voie de l'apprentissage. 12 options possibles dans des domaines variés : - Cybersécurité, Data Science, - Intelligence Artificielle, - Véhicules Intelligents, - Santé, - Développement Durable et villes intelligentes, - Industrie du futur, - Ingénierie d'affaire.	15		Oui							
ESIEA Paris/Ivry-Sur-Seine - Laval	1 <sup>ère</sup> année du cycle ingénieur : 11 500 € Pour Paris/Ivry-sur-Seine 10 500€ Pour Laval Apprentissage possible (frais de scolarité pris en charge par l'entreprise)	Échange d'un semestre à l'étranger ; 2ème année : choix d'une majeure entre Cybersécurité, Intelligence artificielle & Data science, Software Engineering, Réalité virtuelle et Systèmes immersifs ou Systèmes embarqués et autonomes. Possibilité de double diplôme avec SKEMA La section internationale – 100% des matières scientifiques sont enseignées en anglais	15		Non							
ESTP	9 950 €	<b>Total des places =&gt; 23</b> Campus de Cachan => 15 places Campus de Troyes => 3 places Campus de Dijon => 3 places Campus d'Orléans => 2 places  l'ESTP propose sur ses campus de Cachan, Dijon, Orléans et Troyes un diplôme <b>d'ingénieur généraliste de la construction</b> avec le choix d'un parcours thématique à partir du 4 <sup>ème</sup> semestre => <b>Construction durable / Aménagement urbain et mobilité / Travaux publics décarbonés / Transition énergétique de la construction / Transition numérique de la construction</b> . La 1 <sup>ère</sup> année a pour objectif de fournir aux étudiants l'ensemble des bases pour choisir en 2 <sup>ème</sup> année une orientation en vue de leur projet professionnel en lien très fort avec les entreprises du secteur.	3	4	8	1	2	1	2	1	1	Non

ICAM Site de Strasbourg - Europe	9 700 €	Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mécanique et Energétique, Génie Electrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité	10	10	10	Oui
ICAM Site de Strasbourg - Europe	Apprentissage (frais de scolarité pris en charge par l'entreprise)	Formation d'ingénieur spécialisé en Systèmes numériques industriels	10			Oui
ISAT	618 € et 103 € CVEC	L'ISAT forme des ingénieurs spécialistes du véhicule et des infrastructures des transports. Un diplôme unique avec cinq spécialités : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Energétique, motoristes spécialistes de la propulsion</li> <li>- Matériaux et structures composites pour les transports</li> <li>- Véhicules autonomes et connectés</li> <li>- Confort et comportement des véhicules</li> <li>- Infrastructures et réseaux de transports</li> </ul>	2	3	2	Non

\* L'ECAM Louis de Broglie offre 10 places réparties sur les 3 filières

\*\* L'ENS offre 7 places, toutes filières confondues

### **3 Recrutement des titulaires d'un BTS**

Les Concours B.U.T.2 et B.U.T.3 ne sont pas ouverts aux titulaires d'un BTS, cependant, le tableau ci-dessous indique, le cas échéant, la façon dont les titulaires d'un BTS peuvent être recrutés dans les écoles du Concours, ainsi que le type de formation à laquelle ils peuvent postuler.

<b>Écoles</b>	<b>Candidature directe auprès de l'école</b>	<b>Formations concernées</b>
ECAM Louis de Broglie	Selon profil (série du bac et filière BTS)	Formations par apprentissage
ECAM-EPMI	<a href="mailto:admission@ecam-epmi.com">admission@ecam-epmi.com</a>	Formation initiale
ENS Paris-Saclay		Formation sous statut de fonctionnaire-stagiaire avec engagement décennal
ENSEA	<a href="https://www.ensea.fr/fr/ingenieur-ensea-par-lapprentissage-et-la-formation-continue-35">https://www.ensea.fr/fr/ingenieur-ensea-par-lapprentissage-et-la-formation-continue-35</a>	Formation d'ingénieur sous statut d'apprenti
ESEO	<a href="https://eseo.fr/admissions/candidater-cycle-ingenieur-bachelor/?level=cycle-ingenieur-statut-apprenti">https://eseo.fr/admissions/candidater-cycle-ingenieur-bachelor/?level=cycle-ingenieur-statut-apprenti</a>	Formation d'ingénieur sous statut d'apprenti
ESIEA (Paris/Ivry -Laval)	<a href="https://www.esiea.fr/deposer-ma-candidature/">https://www.esiea.fr/deposer-ma-candidature/</a>	Diplôme Ingénieur sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti
ICAM Site de Strasbourg-Europe	<a href="https://admission-bacplus2.icam.fr/">https://admission-bacplus2.icam.fr/</a>	Ingénieur spécialisé systèmes numériques industriels sous statut d'apprenti
ISAT	<a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr">https://ecandidat.u-bourgogne.fr</a>	Formation par apprentissage - Spécialité Génie industriel : Industrialisation ou Sûreté des Process & Maintenance - Spécialité Génie mécanique : Ergonomie & biomécanique ou Achats techniques & veille technologique

## 4 Les conditions de diplôme

	<b>OPTION GENIE ELECTRIQUE</b>									
BUT	Génie électrique et informatique industrielle	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Génie industriel et maintenance		X					X	X	
	Génie mécanique et productique	X							X	X
	Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	X			X	X		X	X	
	Informatique	X				X	X			
	Mesures physiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Qualité, Logistique industrielle et organisation							X	X	
	Réseaux et télécommunications	X	X	X		X	X	X		
	Sciences et génie des matériaux	X							X	X
									ISAT	BUT 3 uniquement

<b>OPTION GENIE MECANIQUE</b>		ECAM Louis de Broglie	ENS Paris-Saclay	ECAM - EPMI	ESTP	ICAM Site de Strasbourg-Europe <b>BUT 3 uniquement</b>	ENSTA BUT 3 uniquement	ISAT BUT 3 uniquement
BUT	Chimie, option chimie des matériaux							
	Génie chimique - Génie des procédés		x					
	Génie civil, construction durable				x		x	
	Génie électrique et informatique industrielle	x	x	x	x	x	x	x
	Génie industriel et maintenance	x	x	x	x	x		
	Génie mécanique et productique	x	x	x	x	x	x	x
	Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	x		x	x	x		
	Informatique	x						
	Mesures physiques	x		x	x	x	x	x
	Qualité, Logistique industrielle et organisation	x		x	x	x		
	Réseaux et télécommunications	x						
	Sciences et génie des matériaux	x	x	x	x		x	x

<b>OPTION GENIE CIVIL</b>		ICAM Site de Strasbourg-Europe <b>BUT 3 uniquement</b>	ENS Paris-Saclay	ESTP	ISAT <b>BUT 3 uniquement</b>	ECAM Louis de Broglie
BUT	Génie civil et construction durable	x	x	x	x	x
	Génie mécanique et productique	x	x	x	x	x
	Mesures physiques	x	x	x	x	x
	Sciences et génie des matériaux		x	x	x	x
	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques		x			

## **5 Modalités d'inscription**

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté -JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur : <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc>

Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement (cf. 5.1).

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

**Lien internet disponible sur : <https://concours.ensea.fr/>**

**du 11 février au 11 mars 2026**

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des pièces demandées. Les documents papiers ne sont pas pris en compte.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, qui comprend 3 phases obligatoires :

- a) Saisie et validation des données**
- b) Téléversement des pièces justificatives**
- c) Paiement des frais**

### **a) Saisie et validation des données (du 11 février 2026 au 11 mars 2026)**

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier.

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet. Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

**L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.**

Le candidat pourra, jusqu'au **11 mars 2026**, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de valider chaque fois son inscription (écran : « validation »).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 mars 2026.**

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable,  
d'une inscription sur le site internet.**

**b) Téléversement des pièces justificatives (du 11 février au 11 mars 2026)**

Les pièces justificatives devront être téléchargées sur le site d'inscription au plus tard le **11 mars 2026**.

**c) Paiement des frais (du 11 février au 11 mars 2026)**

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire sur le site d'inscription au plus tard **11 mars 2026**.

**L'inscription au concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 11 mars 2026, délai de rigueur.**

**IMPORTANT**

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

**5.1 Documents à fournir pour le 11 mars 2026**

**a) Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :**

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée), en cours de validité et valable jusqu'à la fin des épreuves du concours, mois de juillet 2026. La copie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, le passeport étranger peut être accepté sauf pour l'ENS Paris Saclay qui exige le document d'identité français.

**b) Copie du relevé de notes du baccalauréat**

**c) Copie des relevés de notes de toutes les années d'études post-Bac jusqu'en 2026**

**d) Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés après 11 mars 2001**

**e) Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national**

\* Sinon, en cas d'impossibilité :

- une copie de l'attestation provisoire si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;

- une copie du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le **11 mars 2000** ou ne possédant pas la nationalité française au **11 mars 2026** n'ont rien à fournir.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

**/// Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) :

**e) Copie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales**, pour l'année 2025-2026 portant la signature du chef d'établissement (authentification). La copie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

**/// Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :**

**f) Extrait d'acte de naissance** portant soit la mention : « pupille de l'Etat » soit la mention : « pupille de la Nation »

## **5.2 Fiche d'appréciation à remplir en ligne par un professeur référent**

Lors de l'inscription, chaque candidat doit désigner un professeur référent (par l'intermédiaire de son adresse de courriel) chargé, à l'issue de l'inscription, de remplir en ligne une fiche d'appréciation le concernant. Cette fiche d'appréciation porte notamment sur les résultats obtenus par le candidat dans l'établissement du référent, et plus largement sur ses capacités à poursuivre des études en école d'ingénieur. Cette fiche d'appréciation complète les relevés de notes transmis afin de constituer le dossier utilisé pour l'admissibilité.

*Étudiants inscrits en Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) :*

Le référent est normalement le Responsable de poursuites d'études de la filière, ou à défaut, le Chef de département.

*Étudiants titulaires d'un DUT :*

Le candidat choisira son référent de façon à valoriser au mieux sa candidature.

## **5.3 Protection des données personnelles communiquées par le candidat**

Les données à caractère personnel collectées par le Service Concours de l'ENSEA dans le cadre de ce téléservice sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions aux concours B.U.T.2 et B.U.T.3 organisés et sanctionnés par l'ENSEA.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- La transmission de ses données à chaque école auxquelles il s'est inscrit ;
- L'utilisation de ses données par les centres d'écrit, par les écoles auxquelles il s'est inscrit, et par l'ENSEA pour ses vœux d'affectation après jurys d'admission et tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Les résultats obtenus par le candidat seront transmis aux établissements d'origine à la seule condition que le candidat l'ait explicitement autorisé.

L'ENSEA, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son articles 9 portant création du “Référentiel général de sécurité” (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès : en ligne en consultant son dossier ;
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via « nous contacter » sur le site du Concours ;
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante : [concours@ensea.fr](mailto:concours@ensea.fr). En cas de difficulté, ils peuvent adresser ensuite une demande au Service Concours de l'ENSEA.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

## **5.4 Frais de dossier et frais spécifiques**

### **5.4.1 Mode de paiement**

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : « carte bancaire de paiement » ou « e-carte bancaire ». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.

### **5.4.2 Candidats résidant à l'étranger :**

- Candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.
- Candidats résidant en Tunisie, au Liban, au Gabon et en Côte d'Ivoire : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « l'Agent Comptable de l'ENSEA ».

### **5.4.3 Montant des frais de dossiers**

Ces frais comprennent une somme fixe de 30 € plus une somme variable selon l'école choisie :

- ECAM Louis de Broglie, ENSEA, ESEO, ICAM Site de Strasbourg-Europe, ISAT, ECAM – EPMI, ENSTA : 10 € par école choisie ;
- ESIEA : 10 € pour l'ensemble des campus ;
- ESTP : 20 € pour l'ensemble des campus ;
- ENS Paris-Saclay : 0 €

Les élèves boursiers du gouvernement français sont exonérés de 50 % des frais de dossier (sous réserve de fournir le justificatif indiqué au 4.1)

Les candidats s'inscrivant uniquement à l'ENS Paris-Saclay sont totalement exonérés de frais de dossier.

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.  
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**

## **6 Déroulement du Concours**

### **6.1 Professeur référent**

Lors de l'inscription, le candidat renseigne l'adresse de courriel du professeur référent chargé de remplir en ligne la fiche d'appréciation. Lors de l'inscription, le professeur référent reçoit un courriel, auquel il doit répondre en donnant son accord de principe pour renseigner ultérieurement la fiche d'appréciation.

### **6.2 Du 09 mars au 03 avril 2026 : renseignements des fiches d'appréciation par les professeurs référents**

Les professeurs référents sont contactés par courriel, par le Service Concours, pour remplir en ligne les fiches d'appréciation des candidats qui les ont désignés.

Pendant cette période, les candidats peuvent suivre l'état de leur fiche d'appréciation (remplie / non remplie).

**Il appartient aux candidats de veiller à ce que leur professeur référent renseigne leur fiche d'appréciation avant le 03 avril 2026.**

### **6.3 Évaluation des dossiers**

Les dossiers sont évalués à partir du **04 avril 2026**. Exceptionnellement des pièces complémentaires pourront être demandées aux candidats.

### **6.4 Déroulement des épreuves orales spécifiques de certaines écoles**

Certaines écoles organisent leurs propres épreuves orales ou entretiens (cf tableaux pages 6 et suivantes). Les informations sur ces épreuves sont données directement par les écoles concernées.

Les écoles recrutant après entretien ou épreuves orales spécifiques convoqueront directement les candidats concernés. Ces épreuves orales se dérouleront entre le **11 mai** et le **22 mai 2026**.

### **6.5 Publication des résultats d'admission**

Résultats du jury d'admission : **29 mai 2026**

Le jury d'admission permet d'établir la liste des candidats classés école par école.

### **6.6 Réclamations**

Le jury du concours est souverain, aucune réclamation ne pourra porter sur les critères pris en compte par la commission d'étude de dossier.

Toute autre type de réclamation doit être faite par écrit et par le candidat lui-même ou son représentant légal et doit parvenir par courrier électronique au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le **30 mai**.

## **7 Procédure d'intégration dans les écoles**

Les candidats accèdent à leur dossier à l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel obtenu lors de l'inscription.

Seuls les candidats classés à l'issue du jury d'admission sont susceptibles d'intégrer une école

L'intégration dans chaque école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
- du nombre de places offertes au concours par chaque école

**Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (spécialités offertes, frais de scolarité, sites géographiques...) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet**

### **7.1 Première étape : les vœux (du 11 février au 31 mai 2026)**

Une fois le paiement effectué, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer dans le cadre des concours B.U.T.2 et B.U.T.3

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

À noter : les vœux émis pour les écoles auxquelles les candidats ne sont pas classés ne sont pas pris en compte, et n'ont aucune influence sur le processus d'affectation ultérieur.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux, aucun document ne leur sera adressé par le service concours. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

**Attention !!!**

Après le **31 mai 2026**, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

## **7.2 Deuxième étape : les propositions d'intégration (du 1er juin au 15 juin 2026)**

Les propositions d'intégration sont obtenues sur le même site internet déjà utilisé pour l'inscription et pour les vœux.

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi **1er juin 2026 à 16h00**.  
**Les candidats devront consulter et répondre aux différentes propositions dans les 48h suivantes.**

Les propositions suivantes pourront être consultées aux dates suivantes :

- Lundi 8 juin à 16h00
- Lundi 15 juin à 16h00

**Toute absence de réponse (sauf en cas de « Oui définitif ») dans les délais, à chaque proposition (nouvelle ou identique) faite par le service des concours entraînera la démission automatique du candidat.**

À chaque proposition prononcée aux dates ci-dessus, le candidat a 3 réponses possibles :

- **Oui définitif**
- **Oui mais**
- **Non mais**

### **7.3 Signification des différentes réponses**

**- Oui définitif :** Signifie « J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée ». En conséquence, j'ai compris qu'aucune autre école ne me sera proposée, je consulte le site de l'école pour les procédures spécifiques d'inscription dans cette école, et je peux entamer les recherches d'hébergement à proximité de l'école.

**- Oui mais :** Signifie « J'accepte l'école qui m'est proposée, mais j'espère cependant qu'une école mieux placée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement ». En conséquence, si une nouvelle école m'est proposée ultérieurement (mieux placée dans mes vœux), je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Oui mais ».

**- Non mais :** Signifie « Je refuse l'école qui m'est proposée. J'espère cependant qu'une école mieux classée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement. En conséquence, si aucune autre école ne m'est proposée ultérieurement, je perds automatiquement mes droits sur toute école. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Non mais ».

### **7.4 Autres clauses**

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

**Du 1er juin au 14 juin 2026**, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles. Ce choix sera alors irréversible. Les renonciations effectuées moins de 24 h avant un appel déterminé ne sont pas prises en compte pour l'appel en question.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure d'intégration dans les écoles.

## **8 Adresses des écoles**

### **ECAM – EPMI**

École d'ingénieurs généraliste

13, Boulevard de l'Hautil, 95092 CERGY-PONTOISE cedex

*Informations complémentaires* : Nathalie ZARATÉ

Tél : 01 30 75 60 48 - Mail : [n.zarate@ecam-epmi.com](mailto:n.zarate@ecam-epmi.com)

### **ECAM Louis de Broglie**

Campus de Ker Lann-Bruz CS 29128 – 35091 RENNES cedex 9

*Informations complémentaires* : Laetitia DODARD

Tél : 02 99 05 84 00 - Mail. : [admission@ecam-ldb.fr](mailto:admission@ecam-ldb.fr)

### **ENS Paris-Saclay**

École Normale Supérieure de Paris-Saclay

4 avenue des sciences, 91190 GIF-SUR-YVETTE

*Informations complémentaires* : Service concours

Tél : 01 81 87 49 29 - Mail : [concours@ens-paris-saclay.fr](mailto:concours@ens-paris-saclay.fr)

### **ENSEA**

École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications,

6, Avenue du Ponceau, 95014 CERGY-PONTOISE cedex

*Informations complémentaires* : Service Concours

Tél : 01 30 73 62 28 - Mail. : [concours@ensea.fr](mailto:concours@ensea.fr)

### **ENSTA**

ENSTA - Diplôme ingénieur généraliste par la voie de l'apprentissage

Ingénierie des systèmes complexes pour le transport, l'énergie, la défense

828, boulevard des Maréchaux, 91120 PALAISEAU

*Informations complémentaires* : Service des admissions – Mégane PEREZ

Tél : 01 81 87 19 24 – Mail : [admissions@ensta-paris.fr](mailto:admissions@ensta-paris.fr) ou [megane.perez@ensta.fr](mailto:megane.perez@ensta.fr)

## **ESIEA Paris/Ivry-Sur-Seine - Laval**

Une Grande Ecole d'Ingénieur.e.s d'un numérique utile

***Informations complémentaires*** : Service Admissions

Tél : 01 82 39 25 00 - Mail : [admissions@esiea.fr](mailto:admissions@esiea.fr)

- Campus de Paris/Ivry-sur-Seine :

9 rue Vésale, 75005 PARIS

9 rue Saint-Just, 94200 IVRY SUR SEINE

- Campus de Laval :

Parc universitaire Laval-Changé, 38, rue des Docteurs Calmette et Guérin, 53000 Laval

## **ESEO**

***Informations complémentaires*** : Service des admissions

Tél : 02 41 86 67 11 – Mail : [admission@eseo.fr](mailto:admission@eseo.fr)

- Campus d'Angers

10 bd Jean Jeanneteau, 49000 ANGERS

- Campus de Paris-Vélizy

13 av Morane Saulnier, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

- Campus de Dijon

11 rue Sully, 21000 DIJON

---

## **ESTP**

La Grande école d'ingénieurs de la construction

**Pour toutes informations complémentaires :** Christophe RICHER

Tél : 01 75 64 45 40 - Mail : [cricher@estp.fr](mailto:cricher@estp.fr) ou [admissions@estp.fr](mailto:admissions@estp.fr)

- Campus de Cachan

28 Avenue du Président Wilson, 94234 CACHAN

**Informations complémentaires :** Anna-Christina MARTINS

Tél : 01 49 08 03 25 - Mail : [acmartins@estp.fr](mailto:acmartins@estp.fr) ou [admissions@estp.fr](mailto:admissions@estp.fr)

- Campus de Troyes

1 rue Fernand Sastre, 10430 ROSIERES-PRES-TROYES

**Informations complémentaires :** Claire LANGRY

Tél : 03 25 78 55 00 – Mail : [clangry@estp.fr](mailto:clangry@estp.fr) ou [contact-campustroyes@estp.fr](mailto:contact-campustroyes@estp.fr)

- Campus de Dijon

Campus Métropolitain - 9-11-rue Sully, 21000 DIJON

**Informations complémentaires :** Lucie SARRAZIN

Tél : 03 73 62 02 50 – Mail : [lsarrazin@estp.fr](mailto:lsarrazin@estp.fr) ou [contact-campusdijon@estp.fr](mailto:contact-campusdijon@estp.fr)

- Campus d'Orléans

13 rue Porte Madeleine, 45000 ORLEANS

**Informations complémentaires :** Caroline DÉSABRES

Tél : 02 19 00 19 50 – Mail : [cdesabres@estp.fr](mailto:cdesabres@estp.fr) ou [contact-campusorleans@estp.fr](mailto:contact-campusorleans@estp.fr)

## **ICAM Site de Strasbourg - Europe**

Espace Européen de l'Entreprise

2 rue de Madrid - Schiltigheim

CS 20013 67012 STRASBOURG Cedex

**Informations complémentaires :** Service des admissions

Tél : 03 90 40 29 90 – Mail : [recrutement.strasbourg-europe@icam.fr](mailto:recrutement.strasbourg-europe@icam.fr)

## **ISAT**

École d'ingénieurs spécialistes de l'automobile et des transports

49, rue Mademoiselle Bourgeois, 58027 NEVERS

**Informations complémentaires :** Noëlle BORDET

Tél : 03 86 71 50 40 - Mail : [noelle.bordet@u-bourgogne.fr](mailto:noelle.bordet@u-bourgogne.fr)